



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

☎ & 📠 03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg.

Etaient présents :

Les adjoints au Maire : MM. LEHMANN Claude et VAUT Patrick.

Les conseillers : Mme NEFF Stéphanie et MM. MUCKENSTURM Stéphane, VIX Mathieu et WENDLING Lucien.

Absents excusés : Mme UMECKER Marie-Antoinette, MM. BURG Denis (qui donne procuration à Claude LEHMANN), HUSSER Cédric (qui donne procuration à Stéphanie NEFF) et WALTHER Christophe.

ORDRE DU JOUR :

2017-26. Désignation d'un secrétaire de séance

2017-27. Adoption du PV de la séance du 6 avril 2017

2017-28. Personnel technique

2017-29. GROUPAMA : acceptation d'un chèque suite sinistre

2017-30. SDEA : rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

2017-31. SDEA : rapport annuel 2016 assainissement CCPMS secteur Marmoutier

2017-32. Divers et informations

2017-26 Désignation du secrétaire de séance

M. VAUT Patrick, candidat, est désigné **à l'unanimité** secrétaire de séance par le conseil municipal.

2017-27 Adoption du PV de la séance du 6 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2017 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

2017-28 Personnel technique

Après examen des dossiers de Mme LEHMANN Agnès et M. LEHMANN Christian, il s'avère que leurs contrats sont échus le 31 mai 2017.

Mme LEHMANN Agnès et M. LEHMANN Christian ayant donné satisfaction, M. le Maire propose de reconduire leurs contrats. Pour M. LEHMANN Christian pour une durée de 1 an à

compter du 1^{er} juin 2017 soit jusqu'au 31 mai 2018 et pour Mme LEHMANN Agnès en contrat d'aide à l'emploi (CAE) pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juin 2017 soit jusqu'au 31 mai 2018.

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- demande au maire de procéder à la déclaration de vacance de poste auprès du CDG,
- décide de renouveler le contrat de M. LEHMANN Christian à effet du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 1 an, pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 2h/semaine,
- fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 347 majoré 325
- les intéressés seront recrutés en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984,
- décide de verser l'Indemnité d'Exercice et de Mission des Préfectures (IEMP) à compter du 1^{er} juin 2017, au coefficient 1,00 avec application du prorata de la durée hebdomadaire de service. Le montant sera versé mensuellement,
- décide d'embaucher Mme LEHMANN Agnès en CAE à compter du 1^{er} juin 2017 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 mai 2018, pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 35h/semaine,
- autorise le maire à signer les arrêtés à intervenir pour les 2 embauches.

2017-29 GROUPAMA : acceptation d'un chèque suite sinistre

GROUPAMA a transmis à la commune de Reutenbourg 2 chèques de 2 046,96 € dans la cadre des sinistres survenus en 2016 et 2017 pour les dégâts causés sur les lampadaires rue du Couvent et rue des Dentelles.

Après les travaux, l'assurance versera le solde dès règlement de la facture comme suit :

- Rue du Couvent : solde de 996,84 € et franchise de 279 € ;
- Rue des Dentelles : solde de 996,84 €.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** les versements des sommes susmentionnées.

2017-30 SDEA : rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport 2016 aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le rapport présenté.

2017-31 SDEA : rapport annuel 2016 assainissement CCPMS secteur Marmoutier

Monsieur le Maire présente le rapport 2016 aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le rapport présenté.

Monsieur le Maire informe qu'à partir de 2018, une commission locale assainissement sera créée au sein du SDEA (regroupant les 7 communes du secteur de Marmoutier) et sera présidée par le Maire de Reutenbourg. Cette commission sera concertée pour les travaux et décisions budgétaires.

2017-32 Divers et informations

a) Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 5 avril 2017 ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité au travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

b) ES Strasbourg Réseaux : ligne HTA Lochwiller-Reutenbourg

Monsieur le Maire informe les conseillers que ES Strasbourg Réseaux procédera à l'enfouissement de la ligne HTA à partir du mois d'août 2017. Les tranchées affecteront uniquement les voiries publiques et chemins d'exploitations.

c) Informations

- Le dossier concernant la subvention DETR a été accordé pour les travaux de mise aux normes de la mairie.
- Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a alloué une subvention de 6324 euros concernant le passage au LED d'une partie de l'éclairage public.
- ROSACE Fibre Optique a réuni les élus locaux le 17 mai dernier. La société Rosace est chargée de la conception, la construction, l'exploitation et de la commercialisation d'un réseau Très haut Débit en Alsace et investit plus de 300 millions d'euros. Chaque foyer sera équipé d'une prise de fibre optique. Pour plus de renseignements, aller sur le site www.rosace-fibre.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.